CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E5457** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/03/1994

Raison sociale : POSE DE MENUISERIE METALLIQUE ALUMINIUM

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2015

Sigle : P.M.M.A.

Capital : 740 000

7 CHEMIN DU QUART
31120 PORTET-SUR-GARONNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE 1994B00578

Siret : 394 322 473 00015

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 7122866

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001290295

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001290295

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 05 61 72 88 45 **Fax :** 05 61 76 79 26

Portable :

Responsabilité légale :
CASTRO-COUDERC BEATRICE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : b.couderc@pmma.fr

Effectif moyen : 32 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 058 577 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4413	Métallerie (Technicité supérieure)	32	28/03/2024
4421	Structures métalliques		28/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 14:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.